

LA VOIX DES Parents

Numéro 436
Septembre 2022

DOSSIER

PARENTS D'ÉLÈVES, UN RÔLE À JOUER !



ACTU

**Les collégiens
(toujours) pas au
niveau en anglais**



Mon enfant protégé
à tout moment et où qu'il soit



Assurance scolaire et extra-scolaire

15€

Par enfant et par an*

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger**, qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux** et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées, orthodontie, prothèse **jusqu'à 500€** par appareil



ATTESTATION DISPONIBLE
IMMÉDIATEMENT

*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sise 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.

**En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

 assurance.carrefour.fr



02 43 61 75 92

Prix d'un appel local

Carrefour 
assurance



Olivier Toutain
Président fédéral

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Dans quelques jours, les 7 et 8 octobre, auront lieu les élections de parents aux conseils des écoles et aux conseils d'administration des collèges et des lycées. Ces élections ont une importance déterminante quant au rôle essentiel que les parents d'élèves tiennent au sein des écoles et des établissements scolaires. La Fédération PEEP a, depuis sa création, revendiqué la nécessité d'une participation active des parents à la vie de l'École. C'est dans cet esprit qu'elle s'attache à un développement constructif des relations parents - Ecole tant au niveau local qu'au niveau national.

Avec pour ligne directrice : défendre l'intérêt des élèves et des parents.

Sur le terrain, au quotidien, dans les nombreuses instances de concertation de l'école où ils sont présents, les parents PEEP portent la voix de toutes les familles et sont force de proposition, dans le respect des valeurs que nous partageons au sein de notre mouvement : primauté éducative des parents, attachement à l'école publique et laïque, épanouissement de la personnalité de l'élève, indépendance politique, syndicale et religieuse.

Les 7 et 8 octobre prochains, faites entendre la voix des parents !

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

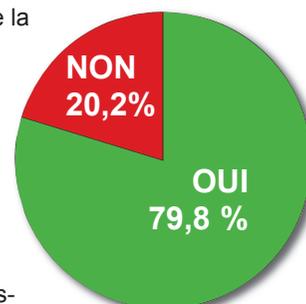
- **Actu – Les collégiens (toujours) pas au niveau en anglais** p.4
- **Zoom – Elections scolaires** p.5
- **Dossier – Parents d'élèves, un rôle à jouer !** p.7
- **Du côté de la Peep**
 - **Résultat du 38^e Grand Prix des Jeunes Lecteurs**
 - **Partenariat avec Open, Observatoire de la Parentalité & de l'Éducation Numérique** p.11

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 436 - **Septembre 2022**. Directeur de la publication: Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation :
Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 435 (août 2022)

A quelques jours de la rentrée, le président de la République a déclaré vouloir « donner plus d'autonomie aux établissements dans leur organisation, dans les recrutements, plus de liberté aux professeurs... ». Y êtes-vous aussi favorable ?



Les collégiens (toujours) pas au niveau en anglais

Un élève sur deux n'est pas au niveau attendu en anglais à la fin du collège. Tel est le principal – et préoccupant – enseignement du test Ev@lang que les élèves ont passé au printemps 2022.

« **O**n a un problème avec les langues. Le niveau en anglais a baissé en fin de 3^e.

On va remettre ça en chantier ». Le ministre de l'Éducation, Pap Ndiaye, n'a pas manqué de régir aux résultats du test Ev@lang passé par les collégiens de 3^e cette année. Le constat est en effet sans appel... et sans surprise, tant le niveau en langue des élèves français apparaît faible, comparativement à nos voisins européens notamment, comme l'ont montré les dernières enquêtes internationales.

Un état des lieux alarmant déjà décrit en 2018 dans le rapport « Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères » remis au ministre de l'Éducation nationale de l'époque. Ses auteurs déploraient : « *La France arrive bien*

au dernier rang des pays européens quant à la maîtrise des langues étrangères enseignées à l'école, que ce soit en première ou en deuxième langue » (lire notre dossier dans [La Voix des Parents n° 418 de décembre 2020](#)). Un (énième) plan a été mis en place pour « améliorer le niveau des élèves dans leur apprentissage des langues vivantes ». Quatre ans après, Pap Ndiaye promet à son tour la mise en place prochaine d'un « plan d'action ambitieux pour faire progresser les élèves ».

La moitié des élèves « pas au niveau attendu »

Le niveau affiché par les collégiens de 2022 demeure en effet préoccupant. Le test Ev@lang passé par les élèves de 3^e –

des QCM chronométrés évaluant leur niveau en grammaire, vocabulaire, compréhension écrite et orale – révèle ainsi que plus d'un élève sur deux (50,5 %) n'obtient pas le niveau A2 en fin de cycle 4.

Ce niveau de maîtrise, défini par le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), suppose que l'élève est en mesure, par exemple, « de se situer, se présenter, se diriger, décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement et ses besoins immédiats ». Ce qui n'est donc pas le cas aujourd'hui pour la moitié des élèves qui terminent leur scolarité au collège, « *l'homme malade du système* », selon les termes – justement – employés par le ministre de l'Éducation nationale, quelques jours après la rentrée.



FÊTE DE L'ANGLAIS

Dans l'apprentissage de l'anglais, les parents ont aussi un rôle à jouer pour encourager leurs enfants à pratiquer la langue de Shakespeare, aussi en dehors de l'école ! La prochaine « Fête de l'anglais », organisée en ligne le 15 octobre prochain, poursuit justement ce but : promouvoir l'apprentissage de l'anglais ! Avec notamment des conférences interactives et des ateliers parents, avec pour thème, par exemple « motiver mon enfant grâce aux magazines d'apprentissage de l'anglais ». Informations et inscription [ICI](#).



Calendrier des examens de fin d'année... avec une première !

Les épreuves de spécialité sont l'une des principales nouveautés créées par la réforme du lycée et du bac. Pour la première fois, celles-ci seront prises en compte dans l'orientation des élèves sur la plateforme Parcoursup. Annulées ou décalées à cause de la pandémie de covid-19 ces deux dernières années, elle se dérouleront donc comme prévu initialement en mars, précisément les lundi 20, mardi 21 et mercredi 22 mars 2023.

Les élèves de terminale passeront ensuite l'épreuve de philosophie le mercredi 14 juin, avant le grand oral, du lundi 19 juin au vendredi 30 juin.

Quant aux élèves de première, ils plancheront sur l'épreuve écrite de français le 15 juin au matin. Enfin, les épreuves écrites du diplôme national du brevet (DNB) auront lieu plus tard, les lundi 26 et mardi 27 juin 2023.

Mode d'emploi des élections scolaires

Le vendredi 7 octobre ou le samedi 8 octobre, tous les parents d'élèves sont invités à élire leurs représentants dans les écoles, les collèges et les lycées. Tous les parents sont électeurs... et

éligibles ! En siégeant au conseil d'école ou au conseil d'administration, les représentants de parents participent pleinement au fonctionnement de l'établissement scolaire de leur enfant.

Chaque parent a le droit de vote et peut être élu. Autrement dit, les deux parents, quelle que soit leur situation matrimoniale, sont électeurs et éligibles. Ils disposent d'une voix chacun quel que soit le nombre d'enfants inscrits dans la même école (maternelle ou élémentaire) ou établissement scolaire (collège ou lycée). Les deux parents peuvent se présenter aux élections dans une même école, sur la même liste... ou non !

Dans le cas particulier où les parents n'exercent pas l'autorité parentale – la surveillance et l'éducation de l'enfant étant confiées à un tiers – seul ce dernier a le droit de voter et de se porter candidat. A savoir également : les parents de nationalité étrangère bénéficient des mêmes droits

dans ces élections scolaires que les parents français.

Avant le vote

Les modalités de l'élection doivent être communiquées aux parents dès le début de l'année scolaire, notamment lors de la réunion entre les parents d'élèves et les enseignants. Mais également par voie d'affichage, par le biais du carnet de correspondance de l'enfant, etc. Le matériel de vote – bulletins et enveloppes, éventuellement accompagnés des textes de profession de foi des candidats – est adressé simultanément à l'ensemble des parents. Ces documents sont expédiés par la poste ou distribués aux élèves, par le biais du carnet de correspondance ou du cahier de

liaison, pour être remis à leurs parents, six jours au moins avant la date du scrutin. Des documents qui comprennent la circulaire explicative de l'académie, les bulletins et l'enveloppe de vote, les professions de foi et l'enveloppe-retour pour le vote par correspondance (voir encadré ci-dessous).

Le vote

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes de candidatures, qui doivent comprendre au minimum deux noms, doivent parvenir au bureau des élections au moins dix jours avant la date du scrutin. En cas d'égalité du nombre de suffrages, le siège est attribué au candidat le plus âgé.



Si vous pensez ne pas pouvoir vous rendre à l'école ou l'établissement scolaire de votre enfant le jour de l'élection, pensez au vote par correspondance ! Et pour ne pas oublier, dès que vous avez en main le matériel de vote (au plus tard 6 jours avant le scrutin), préparez vos enveloppes (à envoyer par courrier ou à donner à votre enfant) !

Voter par correspondance

Vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote le jour des élections ? Vous avez la possibilité de voter par correspondance. Retrouvez la procédure schématisée pour les élections scolaires 2022 en cliquant [ICI](#).

Quand vous recevez votre matériel de vote (bulletins et enveloppes), ne tardez pas à renvoyer votre vote, celui-ci devant impérativement parvenir au bureau de vote avant l'heure de la clôture du scrutin. Votre vote par correspon-

dance, sous pli fermé, peut également être transmis directement à l'école ou l'établissement scolaire par votre enfant.

A noter que le vote peut se dérouler exclusivement par correspondance en primaire sur décision du directeur d'école (après consultation du conseil d'école) ; idem dans le secondaire, sur décision du chef d'établissement, après consultation du conseil d'administration.

Partez en séjour
linguistique ou sportif,
en France ou à l'étranger !



Le groupe Go&Live propose un **large choix de séjours et activités** pour vos enfants. Anticipez et réservez vos **vacances printemps, été et hiver 2022** dès maintenant !



-10%
DE RÉDUCTION
SUR VOTRE SÉJOUR*
AVEC LE CODE PARTENAIRE
PEEP

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou **01 43 20 45 45**



nacel.





Parents d'élèves, un rôle à jouer !

Etre parent d'élèves, un rôle à tenir en dehors de l'école, au quotidien, à la maison, en accompagnant la scolarité de ses enfants, mais aussi dans l'école, en tant que membre à part entière de la communauté éducative. A ce titre, les parents d'élèves ont des droits, individuels et collectifs. Qu'il s'agisse en premier lieu du droit d'information sur le suivi de la scolarité de leurs enfants – et notamment celui de rencontrer les enseignants à leur demande –, et du droit de participation dans les instances de décision des écoles, collèges et lycées – principalement le conseil d'école en primaire et le conseil d'administration dans le secondaire –, par le biais de leurs représentants.

Le rôle et la place des parents dans l'école sont essentiels. Et s'impliquer, s'engager, c'est déjà voter ! Rendez-vous les vendredi 7 et samedi 8 octobre, lors de la semaine de la démocratie scolaire, pour faire entendre votre voix lors des élections scolaires (lire notre zoom page 5).

« **L**a qualité des rapports existants entre les parents et l'école influe sur la réussite des enfants. En tant que maman et élue au conseil d'école, je peux m'investir totalement dans la vie scolaire de mes enfants, se réjouit Marie, représentante des parents d'élèves en Loire-Atlantique. Je connais les enseignants, leurs méthodes de travail et les choix pédagogiques de l'école. Je peux surtout participer à la résolution des problèmes qui peuvent survenir, comme par exemple renforcer la sécurité des enfants à l'arrêt du car scolaire, ou participer à certains choix pour la cantine. »

« Faire le lien entre les enseignants et les parents, faire avancer les dossiers, améliorer sans cesse les conditions de vie des élèves au sein du collège, informer les parents, soulever et régler les problèmes quand ils se posent, voilà des défis que j'aime relever ; c'est parfois compliqué, mais il y a souvent des satisfactions », se félicite de son côté Marc, parent élu dans un collège de la périphérie de Besançon (Doubs).

Dans l'intérêt des élèves et des familles
Les raisons qui poussent les parents à



Des représentants... en nombre !

On compte autant de représentants de parents d'élèves que de classes dans une école — maternelle ou élémentaire. On dénombre à la rentrée 2022 précisément 48 500 écoles en France, ce qui correspond à près de 250 000 classes... soit le nombre de parents dans les conseils d'école !

Au sein des quelque 7 000 collèges du pays, la représentation des parents d'élèves dépend de la taille de l'établissement : ils sont 6 dans les collèges de moins de 600 élèves, 7 dans les autres.

Dans les lycées, le nombre des représentants de parents d'élèves présents au conseil d'administration est fixé à 5 (autant que les représentants élus des élèves).

s'investir au sein de l'école sont variées, mais la motivation principale qu'ils partagent peut se résumer dans la volonté d'agir et de défendre les intérêts des élèves et des familles, sur le terrain. Un engagement qui, pour beaucoup, se concrétise en décidant de représenter les autres parents en participant aux différentes instances de concertation qui pilotent la vie des écoles et des établisse-

ments scolaires (lire notre zoom sur les élections scolaires page 5).

A commencer par le conseil d'école au primaire et le conseil d'administration au collège et au lycée. Deux instances, qui réunissent des représentants de la communauté éducative, dont les attributions sont essentielles : règlement intérieur, organisation pédagogique, budget, et, plus largement, sur les questions qui touchent

Secondaire : le rôle des représentants de parents au conseil de classe

Deux représentants des parents d'élèves assistent au conseil de classe qui clôture chaque trimestre de l'année scolaire dans les établissements du secondaire. Ils sont chargés de faire le lien entre les parents et le corps enseignant. Une ou deux semaines avant le conseil de classe, les délégués demandent aux parents, par le biais d'un questionnaire distribué par les enfants, d'un mail ou de tout autre moyen, de leur faire part de leurs remarques sur la classe.

A la fois relais et médiateurs

Après avoir centralisé ces requêtes, les parents délégués devront les exposer au chef d'établissement, à l'équipe enseignante et aux représentants des élèves au cours du conseil de classe. Ils relaieront aussi l'avis des parents sur le niveau global de la classe, l'ambiance dans les cours, les relations entre les élèves, etc. « Nous pouvons par exemple

souligner que les devoirs à la maison sont trop difficiles dans certaines matières ou faire des propositions pour améliorer l'ambiance au sein de la classe, précise Sonia, parent délégué pour une classe de 4^e. Dans tous les cas, .

Le conseil de classe n'est ni le lieu ni le moment pour régler un problème individuel entre un enseignant et un élève : « Nous ne traitons que des cas généraux, reprend Sonia, même s'il nous arrive de relever les informations relatives à tel ou tel élève à la demande expresse des parents. En cas de problème individuel, nous leur conseillons de rencontrer directement le professeur, tout en leur proposant d'intervenir en tant que médiateur en cas de besoin ». Un rôle d'accompagnement qui trouve aussi toute son utilité quand des parents souhaitent contester une orientation notifiée par le conseil de classe concernant leur enfant (lire notre fiche pratique « Contester une décision d'orientation, VDP n° 422).

Caroline Ponzio, représentante PEEP dans le second degré (Aix-en-Provence)

inter
view

« Avec le temps, notre parole fait son chemin et finit par être prise en compte ! »

Quelles ont été vos motivations pour vous investir en tant que représentante des autres parents d'élèves ?

L'envie de découvrir le fonctionnement de l'établissement de mon enfant, l'envie d'aider les parents et les élèves.

Avec votre expérience, diriez-vous que votre parole, en tant justement que porte-parole des autres parents, est réellement prise en compte... ou non ?

On pourrait parfois penser que notre parole n'est pas entendue, mais avec le temps on s'aperçoit qu'elle fait son chemin et finit par être prise en compte, certaines fois rapidement, d'autres fois, avec plus de lenteur.

Dans le secondaire, des représentants de parents sont présents au conseil d'administration et dans les conseils de classe. Quelles sont les spécificités de ces deux types de représentation ?

Dans les conseils de classe, les parents qui y siègent représentent l'ensemble des parents de la classe, ils remontent leurs questions et remarques, ils peuvent intervenir au moment de l'examen individuel des résultats des élèves. Ils font ensuite un compte-rendu qui sera diffusé aux parents. En dehors des conseils, les parents délégués de classe peuvent être également amenés à jouer un rôle de médiateur.

Dans les conseils d'administration, les parents qui y siègent ont été élus lors des élections scolaires. Un certain nombre de points sont soumis au vote ou sont présentés pour information. Les représentants des parents participent aux débats, et votent les décisions. Les sujets sont

variés, ils portent sur le budget, la dotation globale horaire, les voyages, le règlement intérieur...

Beaucoup de parents, investis dans le scolarité de leurs enfants, hésitent à passer le cap de la représentation de leurs pairs ; que ce soit par manque d'informations sur ce rôle, par peur de ne pas être à la hauteur, de ne pas être formés... Que leur diriez-vous pour les encourager ?

Je leur dirais de se lancer ! On peut se sentir perdu au début, dans la jungle des acronymes, mais on apprend au fur et à mesure comme dans tout nouveau domaine. On fait généralement partie d'un groupe de représentants de parents, on peut donc trouver aide et conseil chez les plus expérimentés, En outre, la fédération PEEP met en place des formations par visioconférence sur les conseils d'école, les conseils d'administration et les conseils de classe.

Je leur dirais aussi qu'on a la chance d'avoir une place statutaire au sein des établissements scolaires, et qu'il est important de la tenir pour nos enfants, pour leur éducation.

Que faudrait-il pour une meilleure considération de la place et du rôle des parents d'élèves à l'école ?

Les établissements scolaires ne devraient pas craindre de favoriser la communication et le dialogue avec les parents, d'inclure les représentants des parents, tel que les textes le prévoient, voire au-delà des usages, dans la communauté éducative. Lorsque c'est le cas, on s'aperçoit que les parents adhèrent au projet de établissement, et que le climat scolaire s'en trouve nettement amélioré.

de près ou de loin la scolarité des enfants comme, par exemple, la restauration scolaire, les activités périscolaires, les activités sportives ou culturelles, les problématiques en matière de santé, de sécurité, etc.

L'association, pour être plus efficaces

Outre ce rôle de représentation de leurs pairs dans ces instances, les parents d'élèves, par le biais de leur APE – association de parents d'élèves –, sont aussi et surtout des acteurs à part entière de la

communauté éducative par les différentes initiatives dont ils peuvent être à l'origine : mettre en place des ateliers de soutien scolaire ou d'aide aux parents, des actions en faveur de la santé des jeunes, concernant la sécurité autour de l'école, l'orientation des élèves (forum avec des professionnels et des écoles, par exemple), etc.

On le voit, les parents ont toute leur place à l'école, autant individuellement que collectivement, en se regroupant au sein

d'APE, associations de parents d'élèves. Celles-ci ont d'ailleurs des droits spécifiques : bénéficier de moyens matériels à l'école ou dans l'établissement scolaire où elles sont représentées, comme disposer d'un panneau d'affichage dans un lieu accessible aux parents, ou encore, le cas échéant, d'un local à l'intérieur de l'établissement.

Par ailleurs, les APE peuvent se faire communiquer la liste des parents d'élèves (qui auront donné leur accord) ainsi que

Des représentations à tous les niveaux

Outre leur représentation dans la gestion des écoles et des établissements scolaires au sein respectivement des conseils d'école et des conseils d'administration (voir par ailleurs), la voix des parents d'élèves est également portée dans de nombreuses instances, qu'elle soient consultatives ou décisionnelles. Dans le secondaire, il s'agit notamment des conseils de classe (lire en encadré page 8), des conseils de discipline, l'instance compétente pour prononcer à l'encontre des élèves des sanctions pour des manquements au règlement intérieur de l'établissement, ou encore des CESC, comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

leurs coordonnées, pour distribuer des documents en vue des élections ou pour faire connaître leur action auprès des autres parents. Enfin, les APE ont le droit de tenir des réunions et d'organiser des activités au sein des établissements (sous certaines conditions).

Partager des valeurs communes

Plus ancienne Fédération de parents



Outre les réunions collectives parents-enseignants organisées chaque année (au moins deux), les parents d'élèves ont le droit de demander des entretiens individuels avec un enseignant, en présence ou non de leur enfant.

d'élèves (créée en 1926 !), la PEEP est une organisation nationale qui fédère des associations locales, départementales et académiques de parents, leur donnant ainsi une dynamique de mouvement et des ressources accrues pour remplir leur rôle d'interlocuteur privilégié au sein de la communauté éducative.

Un des avantages d'être à la PEEP en tant

que représentant de parents d'élèves ? « *L'indépendance, tout en bénéficiant d'une structure pour nous aider !* », répond Caroline Ponzio, représentante de parents d'élèves dans les Bouches-du-Rhône (lire son interview par ailleurs). Et d'ajouter l'importance d'une valeur partagée par les parents PEEP : « *placer les élèves au centre des préoccupations* ».

Statut de parent délégué

Depuis longtemps, la PEEP porte la question du statut de parent d'élèves auprès des pouvoirs publics, dans le but de permettre aux représentants de parents d'élèves d'exercer pleinement leur mission au sein des instances de l'Education nationale, tout en conciliant parallèlement une vie professionnelle et familiale. Le 25 novembre 2016, avec la publication au JO d'un décret (n° 2016-1574), des droits ont été acquis ! Ce texte permet l'indemnisation des représentants de parents d'élèves ne pouvant percevoir aucune rémunération d'un employeur lorsqu'ils siègent dans les conseils départementaux, régionaux, académiques et nationaux.

En pratique, si la présence dans les instances entraîne une baisse de rémunération de l'employeur, ou si le parent délégué n'a pas d'employeur (indépendant...), le ministère peut lui octroyer jusqu'à 18 demi-journées

indemnisées par an, au taux horaire net de 7,10 euros. Les frais de transport sont également pris en charge.

Encourager l'engagement des parents d'élèves

Le ministère de l'Education a par ailleurs défini un référentiel des activités du parent délégué avec les fédérations de parents d'élèves. Il facilite la reconnaissance des compétences développées. Ces engagements s'intègrent, au titre des activités bénévoles, dans le Compte personnel d'activité (CPA), qui ouvre le droit à des formations professionnelles.

Enfin, afin d'encourager la prise de conscience par les employeurs du rôle des parents d'élèves délégués et l'importance de la valorisation de cet engagement pour les salariés, une charte du parent délégué a été élaborée pour les entreprises.

Résultat du 38^e Grand Prix des Jeunes Lecteurs

Les membres du jury du GPJL, Grand Prix des Jeunes lecteurs, ont récompensé « La carte des confins » de Marie Reppelin et « Corps de fille » de Marie Lenne-Fouquet.

Parrainé par les ministères de l'Education nationale et de la Culture, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) a pour but de sensibiliser les jeunes à la lecture. Un concours national qui s'adresse aux enfants du CM1 à la 3^e.

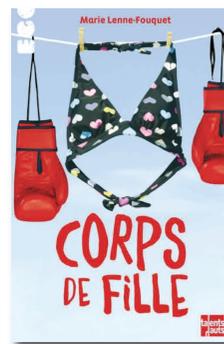


Dans la catégorie 1 (CM1, CM2 et 6^e – cycle 3), les jeunes membres du jury national ont désigné comme ouvrage lauréat « La carte des confins » de Marie Reppelin (éditions Pocket jeunesse) : un premier roman qui conte les aventures de pirates, et plus particulièrement d'une

jeune pirate... A noter que le tome 2 de « La carte des confins » vient de paraître !

Dans la catégorie 2, réservée aux plus grands, (5^e, 4^e, 3^e – cycle 4), c'est le livre « Corps de fille » de Marie Lenne-Fouquet (Editions Talents Hauts) qui a été récompensé. Un écrit touchant sur les tourments de l'adolescence, notamment concernant le rapport au corps éprouvé par les jeunes filles.

Rendez-vous très prochainement pour un nouveau GPJL, 39^e du nom !



Un partenariat avec Open, Observatoire de la Parentalité & de l'Éducation Numérique

Aujourd'hui, nos enfants grandissent dans un univers ultra-connecté, dans lequel les parents se sentent parfois dépassés, voire totalement étrangers. Pour mieux les accompagner dans ce monde numérique qui les entoure, l'information est primordiale ! Dans ce but, la PEEP a noué un partenariat avec OPEN, l'Observatoire de la Parentalité & de l'Éducation Numérique, spécialiste de ces questions. Une collaboration qui prendra notamment la forme d'une rubrique régulière dans votre magazine La Voix des Parents. **Chaque mois, une thématique autour des jeunes et du numérique vous sera ainsi proposée, avec des infos et des conseils d'experts. Rendez-vous en octobre pour la première !**

D'ici là, n'hésitez pas à participer à l'enquête menée par OPEN (visuel ci-contre) ; une étude qui consiste à décrypter la manière dont chacun utilise les plateformes de vidéos à la demande au sein des foyers et à identifier les stratégies éducatives déployées par les parents en fonction de l'âge de leurs enfants. « Grâce à ces échanges réalisés en visio par des psychologues chercheurs, nous espérons pouvoir comprendre et analyser les enjeux et les freins de cette consommation de contenus au sein des familles », explique Thomas Rohmer, président-fondateur d'OPEN.



Nous recherchons à nouveau des familles pour des entretiens (visio) sur l'utilisation des plateformes de visionnage de vidéos.

Recherche anonymisée

Intéressés ? Scannez le QR code !



Salons **Studyrama**

Grandes Ecoles

■ Commerce
■ Ingénieurs



+ de 20 salons
GRANDES ECOLES
dans toute la France

PARIS | LYON | MARSEILLE | BORDEAUX | NICE | STRASBOURG | NANCY
GRENOBLE | AIX-EN-PROVENCE | RENNES | TOURS | BIARRITZ | MONTPELLIER
TOULOUSE | MULHOUSE | NANTES | ROUEN | PAU | LILLE | LIMOGES...

Inscrivez-vous gratuitement sur
Studyrama.com/salons

ou en scannant le QR code ►

